

DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement et Canton de Pontarlier

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 janvier 2015/ Affiché le 30/01/2015

ORDRE DU JOUR

Ouverture de séance à 20 h 15

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance précédente du 11/12/2014.

A l'unanimité

Secrétaire de séance : M. CANNELLE Frédéric

Présents : Maurice VUILLARD, Patricia FAGIANI, Mathilde COUTURIER, Dimitri JOURDIN, Olivier ILLICETO, Frédéric CANNELLE, Mickaël BERGER, Patrick LIEGEON

Madame Cindy VIONNET est arrivée à 9h.

Absents : M. Daniel PACQUELET donnant procuration à M. Patrick LIEGEON

M. Sylvain REMONNAY

I. Budget – Finances

Le maire rend compte de la réunion avec le Trésorier Public qui a eu lieu le 14 janvier dernier.

Il informe l'assemblée de l'état des emprunts : l'endettement actuel de la commune se monte à 422 363€.

3 emprunts arrivent à échéance fin 2017.

L'emprunt en cours le plus important concerne le cimetière il se terminera en 2023.

L'emprunt à court terme de 150 000 €, contracté en 2013 devra être remboursé en totalité en août 2016.

Le maire propose d'entrer en contact avec la banque pour étudier les possibilités de renégocier.

Les recettes de la commune vont diminuer du fait de la réduction des dotations de l'état. Il conviendra de recenser les besoins en investissement pour la collectivité, et en lister les priorités.

Dates de préparation budgétaires :

Une réunion de la commission budget, finances aura lieu le 11 mars 2015 : débat d'orientations budgétaires

Le vote du budget interviendra en séance du conseil municipal en mars 2015 :

II. Economie – Tourisme

Le règlement du camping est adopté à l'unanimité, les modifications suivantes ont été adoptées :

- horaires de présence du personnel administratif et du gardien de nuit ;
- fermeture du camping à 23 h ;
- tarifs 2015 ;
- moyens de paiements : cartes bancaires, chèques, virements SEPA, chèques vacances, espèces ;
- Clauses d'annulation.

III. Patrimoine Urbanisme Travaux Voirie

PLU

Une réunion d'information avec les élus des communes des Grangettes et Saint-Point-Lac s'est tenue le 15 janvier aux Grangettes. Au cours de cette réunion la procédure a été présentée par le Cabinet VERDI.

Le planning prévisionnel étant le suivant :

1^{ère} phase : diagnostique durée 3 mois (prochaine réunion pour les élus le 26 février 2015, aux Grangettes)

2^{ème} phase : Projet d'aménagement Développement Durable (PADD) duré 4 mois

3^{ème} phase : OAP duré 10 mois.

La prévision d'achèvement du PLU : fin mars 2017.

Dossier fromagerie

Des précisions sont apportées sur le dossier en cours.

Le conseil ne se prononce pas sur la proposition de devis de l'entreprise ADJ Développement pour les portes du bâtiment.

Le conseil est dans l'attente d'informations nouvelles de la part de la société coopérative de fromagerie et de M. Fabrice MICEHLIN.

Le conseil se prononcera ultérieurement sur l'autorisation à donner aux locataires pour l'exécution de travaux.

Dossier LECLEIRE

Rappels des faits : les propriétaires lorsqu'ils ont effectué les travaux, n'ont pas respecté les prescriptions de la déclaration préalable de travaux Les ouvertures de toit ne sont pas conformes à l'autorisation d'urbanisme, instruite et validée par la DDT et l'ABF.

Après constatation et le dépôt de nouveaux plans, un courrier a été adressé à l'Architecte des Bâtiments de France, comprenant tous les éléments du dossier pour obtenir son avis.

IV. Agriculture Bois Forêts

La vente de bois de chauffage a rapporté 1 812 € TTC, pour un total de 68 stères.

Bois non soumis : la commission se rendra au printemps, dans les bois communaux pour sélectionner les bois à proposer à la vente

Maitrise d'œuvre à assistance technique de l'ONF : devant l'augmentation des taux appliqués par l'ONF pour cette prestation, le conseil municipal charge le maire d'écrire un courrier demandant des explications à la direction.

Education Culture Lien Social

M. Mickaël BERGER expose les modalités de répartitions des frais d'investissement et de fonctionnement de l'école de LABERGEMENT STE MARIE.

Une délibération de 2001, validée par les deux communes défini les règles suivantes :

Les charges de fonctionnement et dépenses d'investissement sont réparties au prorata des élèves de chaque commune.

Rénovation des fenêtres de l'école pour 46 000 € ; création d'une aire de jeux pour 15 000 €.

Selon les règles de répartition, la participation de la commune de Saint-Point-Lac, serait environ de 16 000€, coût à répartir sur deux années.

Indemnités des agents communaux

Confirmation de validation (après une première délibération en 2012) au grade de Rédacteur pour la Secrétaire à l'unanimité

Indemnité Administrative et Technique (montant annuel auquel est appliqué un coefficient) le conseil vote à l'unanimité une modification du coefficient appliqué sur le montant de base, soit 1,25.au lieu de 1,09. En terme de rémunération cela correspondra à une augmentation de 0,42%.

V. Elections départementales

Prévision du planning pour le tour de garde des scrutins des 22 et 23 mars 2015

VI. Information communication

Bulletin municipal : il est en cours d'élaboration, son édition est prévue pour fin janvier

VII. Fêtes Animations Cérémonies Manifestations

Repas des anciens : 40 participants dont 2 payants et 1 panier garni

Noël des enfants : 22 inscrits, dont 15 de 5 à 15 ans. La séance de cinéma a eu lieu le 09 janvier au cinéma de Métabief.

Remerciements à l'Association l'Echo du Lac pour sa participation active (Gaufres, boissons, papillotes, mandarines)

Sapins de Noël : 110 € ont été récoltés et reversés à l'association « Semons l'espoir »

Vœux du Maire : toutes les personnes présentes et excusées sont remerciées.

VIII. Question diverses

La Ste Barbe des Pompiers de la rive gauche se déroulera à Saint-Point-Lac, le 24 janvier 2015.

Salle du camping :

De nouveaux tarifs sont appliqués à partir de janvier 2015 : 50€ par jour pour les habitants de la commune ; 30€ pour les plongeurs.

Facturation du nettoyage s'il n'est pas ou mal fait : 50 € en plus.

Une caution de 300€ sera remise à l'entrée dans les lieux et une attestation d'assurance sera fournie par le preneur.

Les associations de Saint-Point-Lac continuent à en bénéficier gratuitement.

Adoption du nouveau règlement à l'unanimité.

Découpage des cantons : Le recours formulé par la commune, contre le découpage des nouveaux cantons, a été rejeté en Conseil d'Etat.

Eglise

La réunion prévue avec les Arts Sacrés a été reportée à une date ultérieure.

Suite à une demande de la DRAC, L'architecte, M. JUST a été sollicité pour élaborer un projet avec plusieurs variantes.

La participation au SDIS pour 2015 est de 4 637€, soit une augmentation de 0,44%

Déneigement :

Par temps de neige et de verglas, il est utile de rappeler quelques règles essentielles :

- les habitants doivent déneiger devant leur propriété et leur place de parking à leur initiative ;
- la neige ne doit pas être mise sur la voie publique, n'y sur les trottoirs réservés au passage.

Sécurité routière :

Le conseil municipal propose la mise en place de plateaux surélevés afin de limiter la vitesse des véhicules sur la RD 129.

Des devis vont être demandés et une rencontre sera organisée avec les responsables du Conseil Général et les services techniques des routes.

Des gilets jaunes pourraient être distribués aux élèves. Une sensibilisation des enfants est prévue.

Le conseil municipal charge Mme Cindy Vionnet de prendre appui auprès de la DIR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10

Saint-Point-Lac, le 30 janvier 2015

Le Maire, Patrick LIEGEON